

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 3 AVRIL 2018

Objet

**Réfection de la
Piscine Municipale –
Autorisation de
programme et
crédits de paiement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

32

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN,
Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG,
M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET M. BOURIGAULT,
Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, Mme VELU,
M. HADON, M. DROILLARD**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BONNAL à M. CAVALIERE - Mme LARUE à Mme COLLIN
M. LERAUT à M. DROILLARD - Mme FEURTET à M. ROBERT**

Absent :

M. BELLOC

Mme COLLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique que la piscine municipale nécessite des travaux pour permettre son exploitation dans de bonnes conditions de sécurité et d'efficacité.

Conformément à l'article L2311-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette opération pluriannuelle a fait l'objet d'une délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) votée en avril 2017 pour un montant de 857 373€.

Les travaux de remplacement des installations techniques de la piscine municipale se sont déroulés de mi-septembre 2017 à mi-mars 2018. Ils comprenaient entre autres le remplacement des filtres (réfection total de l'armoire électrique et des réseaux d'alimentation et d'évacuation des eaux) et la mise en place d'une pompe à chaleur.

Suite à une erreur sur le montant du réalisé 2017 lors de la délibération du 5 février dernier, cette délibération fixe le réalisé 2017 sans changer le montant des travaux prévus.

Sans modifier le montant de l'autorisation, les crédits de paiement sont planifiés comme suit:

Réfection de la piscine Municipale - Opération n° 1508

Autorisation de programme	857 373,00
Réalisé en 2016	184 135,56
Réalisé 2017	146 014,54
Crédits de paiement 2018	527 222,90

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

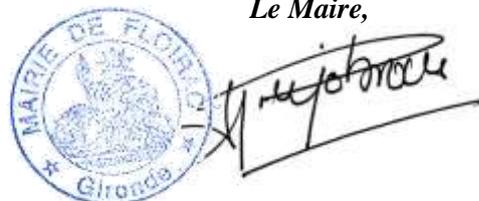
Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et nouvelles technologies réunie en date du 21 mars 2018 ;

Vu l'avis de la Commission urbanisme, renouvellement urbain et services techniques du 23 mars 2018 ;

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

A la Mairie de FLOIRAC, le 4 AVRIL 2018

Le Maire,



Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : **31**
Pour : 31
Contre :
Abstention :